

[Le dossier Petro-caribe est le dernier scandale né à partir des actes corrompus et immoraux de fonctionnaires dans le secteur public et privé haïtien. Quatre présidents et six gouvernements sont accusés d'avoir détourné des fonds évalués à 3,8 milliards de dollars américains. Le rapport d'audit de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif portant sur la gestion des fonds Petro-caribe énumère les failles dans l'exécution des projets financés à l'aide de ces fonds; le relèvement des écarts administratifs, des irrégularités et anomalies touchant à la mise en œuvre de ces projets et des activités correspondantes; le relèvement du niveau de conformité, de légalité, de validité, et de sincérité des opérations entreprises dans le cadre des financements; le contrôle et l'indication des fonds débloqués, la sincérité et la réalité des décaissements; l'identification des mécanismes de gestion; les niveaux de responsabilité des gestionnaires des fonds en question. En effet, des fonctionnaires malhonnêtes ont utilisé leur pouvoir, des hommes d'affaires ont utilisé leurs affiliations pour réaliser des détournements de fonds dont le montant total se chiffre à des milliards de dollars].

Arrêtons-nous l'instant d'une pause-conseil puisque nous avons plus d'un conseil d'avocats à la barre, des hommes de barreaux, le sont-ils réellement d'ailleurs, interrogation personnelle sans interférence dans ce procès, mais à la pratique dénoncée de Clamé O Daméus, affaire JJM. Le descendant direct français qui a bénéficié de la rançon de la dette de l'Indépendance, est-il des prémices de ce rapt, cette seconde rançon, de ce crime économique. C'est personnel, j'avoue le pas. Des noms sont en outre mis en cause au procès.

[Les travaux d'audit de la Cour Supérieure des Comptes se sont articulés autour de quatre ans, sur la gestion de projet, le processus d'octroi des contrats, l'exécution des travaux sur la période allant de septembre 2008 à septembre 2018].

Judge Fleury cite ici une partie du corps du délit.

[Parmi les projets analysés : 1) la construction du viaduc Marine Haïtienne; 2) la réhabilitation de la route Borgne-Petit Bourg-de-Borgne; 3) la réhabilitation du tronçon de route Port-de-Paix – Port-Margot; 4) la construction de quinze ponts dans le Nord-Ouest; 5) la construction du viaduc Delmas-Nazon; 6) la réhabilitation de la route Carrefour Dufort-Jacmel; 7) le dragage de la baie de Port-au-Prince et les travaux de réhabilitation de plusieurs rues à Pétion-Ville; 9) le programme Ti Manman chéri; 10) le projet Kore Etidyan; 11) le projet de réhabilitation et de construction d'hôpitaux; 13) le projet de la construction des bâtiments logeant le Parlement, la Cour de cassation, le complexe administratif; 14) le projet de la construction du marché de Carrefour; 15) le projet de construction et de rénovation de plusieurs centres sportifs. Au total, des centaines de projets non exécutés ou mal exécutés à partir des décaissements des fonds de Petro-caribe].

LE PROCÈS PETRO-CARIBE

Un scénario signé Jean Sénat Fleury

SUR LA ROUTE DU CINÉMA

Exclusif à *Haïti-Observateur*, par Dan Albertini

C'est de là que j'avais cité Judge Fleury dans un article évoqué au début, que nous avons trouvé dans les références de recherches scientifiques de plusieurs bibliothèques universitaires de grandes réputations : [Catalog Hollis de Harvard HOLLIS](#), Dan Albertini ([harvard.edu](#)), [Catalog Omni \(Queens University\)](#), etc., in Jean H Céant, Jean Sénat Fleury comme enquêteur spécial.

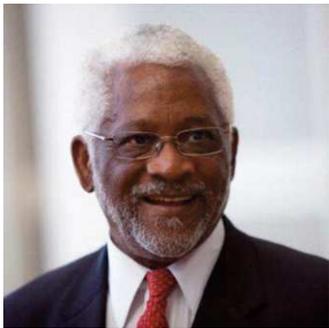
[Contrairement pour le procès de la Consolidation et celui des Timbres Audubon, toutes les dispositions sont prises pour mener à bien le dossier]. Je comprends cette précision à la lueur de la notion de la temporalité d'une part, et de l'acte en soi. Partons du jugement par contumace qui suit puisque la rétribution de la peine reste de l'Autorité de la justice puisqu'en l'absence de l'accusé, comme le droit de défense qu'il a refusé par défaut, donc l'action se passe ailleurs aussi et en même temps, nous l'imaginons bien informé afin de ne pas remettre le pied en Républik. Question de temporalité et d'a-localité par la demande d'extradition. Mieux encore, par l'acte en soi puisque le procès a lieu, et la seule façon de battre le procès est d'aller en appel. Si par l'absurde l'appel valide le procès en soi, car il doit le reproduire dans les faits pour l'évincer sur un défaut, dans la *mémoire éditée* de la population qui suit sur 'grand écran', le procès restera, mais en écho du premier si l'appel est gagné. En outre, si l'appel est perdu, Judge Fleury gagne une fois de plus, donc deux fois plus un, pour la cassation en dernier recours. C'est la misère des accusés, en solitaire et en collectif.

[Le jugement par contumace contre l'un des inculpés :]

Dans l'attente du jugement par contumace dans la suite du procès tenu par Judge Fleury, la semaine prochaine, je vous souhaite de bien dormir, car le nerf fatigué fait perdre des procès.

Merci d'y croire !

Ce numéro spécial est produit au Canada à cause d'un problème technique matériel à New York. La suite (2/4) sera publiée dans le numéro qui suit



Haitian diplomatic axis:
elder **Amb**, Raymond Alcide Joseph (journalist)



Haitian diplomatic axis
undertaking:
Jean-Claude Valbrun, left to
the candidat Luis Rodolfo
Abinader Corona,
Consuelo San Pedro de
Macoris RD / Paris FRANCE



The fallout from a
self-manufactured crisis
By Raymond A. Joseph P.4

Édition spéciale 4 octobre 2021 P.3